
LE PÔLE GARE



CARTE D'IDENTITÉ



Site : Ouest de Chartres

Surface : 32 ha

Maîtrise d'oeuvre : A. Garcia Diaz / SCE / Inexia
Menighetti / SYSTRA / ARCORA

Gestion : S.P.L. Chartres Aménagement

Coût du projet : 138 M€

Réalisation : en cours (fin estimée en 2030)

En savoir plus

LE PROJET EN QUELQUES MOTS

La gare de Chartres est un nœud d'échanges intermodaux au sein duquel les trains, cars départementaux, bus urbains, taxis, voitures ainsi que les vélos et les piétons se croisent au quotidien. Plus de 11000 voyageurs transitent chaque jour par la gare de Chartres, qui constitue la première gare TER de la région Centre-Val de Loire en termes de trafic de voyageurs.

Cette convergence des moyens de transports s'étant constituée au fil des décennies sans réelle mise en cohérence, le site connaît des engorgements aux heures de pointes :

La saturation quotidienne du site ralentit les échanges intermodaux pour les usagers ;

La confusion crée des conflits d'usage et rend les déplacements dangereux pour les usagers du site.

Au-delà des difficultés de circulation, la présence

historique du chemin de fer crée une rupture au sein du tissu urbain : la position des voies ferroviaires constitue une coupure visuelle et fonctionnelle au sein de la ville.

Le programme urbain Pôle Gare prévoit la création d'une réelle organisation intermodale des transports en lien avec la gare, et l'urbanisation des emprises SNCF obsolètes, pour créer un nouveau quartier de qualité comprenant logement, commerces et services, tertiaire, et équipements publics (salle de spectacles culturels et sportifs).

[Vers le haut](#)

UN ESPACE MULTIMODAL AU

SEIN D'UN PROJET URBAIN DE QUARTIER



Le programme Pôle Gare prévoit la création d'un pôle d'échanges intermodal. il s'agit d'un lieu aménagé de manière à faciliter l'utilisation de plusieurs moyens de transport au cours d'un même déplacement.

L'organisation de ce pôle d'échange a pour objectif de simplifier et fluidifier les déplacements, notamment ceux des usagers du

train, mais aussi de limiter l'usage de la voiture en favorisant l'utilisation des transports en commun.

La promotion des transports en commun comprend notamment la simplification des billetteries, grâce notamment à la création d'une billettique "interopérable" qui proposera aux mêmes guichets les titres de transports du train (TER et grandes lignes) et de l'agglomération chartraine. Dès 2018 les usagers de Chartres auront notamment accès à un titre de transport régional valable pour les régies des principales agglomérations de Centre-Val de Loire.

Le projet prévoit de maintenir la gare SNCF sur son site actuel. En revanche, la gare routière sera déplacée et se retrouvera à l'arrière des voies ferrées sur une plateforme multimodale qui permettra un accès en toute sécurité à la gare routière, aux taxis, à une dépose-minute et à des places de stationnement souterrain, le tout relié directement aux quais des trains.

Une passerelle piétonne assurera également l'accessibilité aux quais SNCF depuis le parvis de la gare et la plateforme multimodale.

La place Sémard et la rue Jehan-de-Beauce seront

dédiées aux transports en commun et aux piétons, elles seront réaménagées en conséquence dans l'esprit des boulevards circulaires chartrains, faisant de la gare de Chartres une belle porte d'entrée dans la ville.

Environ 2 500 places de stationnement seront créées.

[Vers le haut](#)

REVALORISER LE SECTEUR DE LA GARE



Le voisinage de la gare est destiné à changer de visage. Les terrains techniques (en vis à vis de la gare, et ceux de l'ancien Sernam) laisseront la place à un nouveau quartier doté de tous les agréments d'un secteur de centre-ville.

Dans l'esprit du réaménagement du cœur de ville chartrain, ces réaménagements laisseront la part belle aux flux doux (piétons, cyclistes et transports en commun), pour faire vivre de façon apaisée les logements, commerces et services et bureaux qui y seront créés. Une véritable liaison piétonne reliera le parvis de la gare au cœur de ville.

La friche de l'ancien Sernam, rachetée à la SNCF, sera aménagée en mail urbain généreusement paysagé. Quant à la zone dite "de l'Epargne", au nord de la gare, elle accueillera, outre la plateforme multimodale, une salle de spectacles culturels et sportifs.

[Vers le haut](#)

PÉRENNISER LA DYNAMIQUE DE QUARTIER

Le programme Pôle Gare prévoit l'émergence d'un nouveau quartier à l'horizon 2030.

Outre une voirie reconfigurée, la création de la plateforme multimodale et l'ouverture de la salle de spectacles culturels et sportifs, il consacrera les terrains libérés par la SNCF à la construction de programmes immobiliers mixtes. Sur plusieurs sites (îlot Sernam, Nicole à l'emplacement de l'actuels gare routière et parking Effia, Saint-Jean...), des logements, services et ensembles tertiaires verront le jour, ainsi qu'un centre d'affaire et un hôtel. L'îlot Casanova, livré en 2016, est le premier d'entre eux.

[Vers le haut](#)

DOCUMENTS UTILES

[> téléchargez l'avis de l'autorité environnementale](#)

[> téléchargez l'étude d'impact](#)

[> téléchargez le rapport du commissaire enquêteur](#)

[> téléchargez l'annexe du rapport du commissaire enquêteur](#)

L'HISTORIQUE DU PROJET



La Ville de Chartres a lancé en 2005 un marché d'études et de définition pour mettre en œuvre un projet urbain sur la gare de Chartres et son quartier. Le projet retenu est celui de l'équipe Agence A. Garcia Diaz / SCE.

La Ville de Chartres a concédé l'opération d'aménagement du Pôle Gare à la SPL Chartres Aménagement.